

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île et Malestroit

DECISION DU DIRECTEUR N° 22/118

Portant désignation d'un référent radicalisation

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
Le Directeur du Centre Hospitalier de Ploërmel,
Le Directeur du Centre Hospitalier de Josselin,
Le Directeur du Centre Hospitalier de Belle Ile en Mer,
Des EHPAD de Quiberon, de Malestroit,

Vu la CIRCULAIRE N° SG/Pôle ARS santé/HFDS/DGOS/2020/215 du 31 décembre 2020 relative à la prévention de la radicalisation des agents employés par les établissements publics de santé et établissements publics médico-sociaux.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Béatrice NICOLAS, Directrice d'hôpital, est désignée référent radicalisation du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et de la direction commune, à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de trois années ;

Article 2 :

Le référent radicalisation a pour missions :

- D'initier des actions de sensibilisation des agents publics afin de prévenir la radicalisation et de faciliter la détection des signaux faibles ;
- De conseiller les chefs de service et les agents ;

Article 3 :

Cette décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs

Cette décision est transmise à l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Cette décision fait l'objet d'une information au sein du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune.

Fait à Vannes, le 7 novembre 2022

La Directrice-Adjointe,



Béatrice NICOLAS



Le Directeur du Centre Hospitalier,
Bretagne Atlantique



Philippe COUTURIER



Destinataires :

- Mme NICOLAS, Directrice-Adjointe
- Affichage dans hall de l'établissement

- Équipe de Direction